



PETITE ENFANCE VILLE DE NICE LA CGT NMCA OBTIENT DES REVALORISATIONS SALARIALES !

Depuis deux ans, des membres de notre syndicat, mandatés par notre Fédération CGT des Services publics participe activement au Comité de Filière Petite Enfance, mis en place en 2021 par le gouvernement, afin d'apporter des réponses adaptées à la pénurie de professionnels.

Lors de ces instances, la CGT a été force de propositions, et n'a eu de cesse d'exiger des revalorisations salariales, notamment l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire, afin de rendre le secteur plus attractif.

Le gouvernement a fait le choix de mettre en place le "bonus attractivité", pour les professionnels dont les missions principales s'exercent auprès des enfants.

Notre organisation syndicale avait alors formulé le regret que ce bonus ne soit pas attribué à l'ensemble des personnels qui interviennent régulièrement auprès des enfants et participent à leur bien-être.

NOUS NOUS FÉLICITONS QUE MONSIEUR LE MAIRE AIT ENFIN RÉPONDU FAVORABLEMENT À NOS REVENDICATIONS

Depuis un an, à de nombreuses reprises, notre syndicat a revendiqué par courriers, lors des instances du Comité Social Territorial, à l'occasion de réunions avec Madame l'élue déléguée à la Petite Enfance, Monsieur le Directeur Général Adjoint Famille, Éducation, Sports et Loisirs, Madame la Directrice de la Famille, ainsi qu'auprès de Monsieur le Directeur Général des Services, l'attribution du "bonus attractivité" pour les professionnels de la Petite Enfance.

Ce "bonus attractivité" s'adresse aux professionnels des métiers dit "en tension" : les auxiliaires de puériculture, les auxiliaires de crèche, les éducateurs de jeunes enfants, les assistantes maternelles, les puéricultrices...

Conscient du rôle essentiel de chacun, notre syndicat a aussi demandé l'augmentation du régime indemnitaire des personnels n'entrant pas dans le cadre de ce dispositif.

NOUS AVONS OBTENU :

- L'attribution de 100 euros nets mensuels pour les professionnels exerçant auprès des enfants dans les EAJE et les SAF ;
- L'attribution de 25 euros nets mensuels pour les adjoints techniques et les agents de liaison froide.

Lors du Comité Social Territorial du 23 avril 2025, nous avons demandé que les personnels des Lieux d'Accueil Enfants-Parents et des Relais Petite Enfance, mais aussi les économistes, puissent également bénéficier d'une revalorisation de leur régime indemnitaire. Une rencontre doit être programmée afin que nous en échangions avec la Direction de la Famille.

**LA CGT NMCA RESTE MOBILISÉE POUR DÉFENDRE, AU QUOTIDIEN,
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, VOS SALAIRES ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ**



**UN POINT
C'EST TOUT!**

Il y a urgence à augmenter la valeur du point d'Indice.